



**objectif pédagogique**

Connaître la procédure incendie propre à son établissement. Être en mesure d'utiliser l'ensemble des moyens d'extinctions sur un départ de feu. Être capable d'intervenir efficacement, en qualité de premier témoin, face à une situation de départ de feu dans son environnement de travail en choisissant le moyen adapté.



**3H00**



**intra  
entreprise**

**Public concerné**

Tout salarié de l'établissement.  
Groupe de 4 à 12 personnes par session.

**Prérequis**

Néant

**Encadrement**

Formateur(trice) qualifié(e) (SSIAP1) ou 3 ans d'expérience en qualité de formateur incendie.

**Conditions de réalisation**

Partie théorique :

- La connaissance des risques présents dans l'établissement et les moyens de prévention ;
- Les conséquences sur l'établissement en cas d'incendie ;
- Les causes d'un départ de feu et le principe de combustion ;
- Les classes de feu et les procédés d'extinction ;
- La propagation d'un feu, le danger des fumées et leurs effets ;
- Principe de fonctionnement et mise en œuvre des moyens de secours présents dans l'établissement (extincteurs mobiles et fixes, R.I.A, P.I.A, sprinklers etc....) ;
- Le déclenchement de l'alarme avec l'alerte aux secours extérieurs ou interne à l'entreprise.

Partie pratique :

- Démonstration sur la mise en œuvre des moyens de secours en respectant les consignes de sécurité ;
- Technique d'approche et d'utilisation des moyens de secours ;
- Atelier de mise en œuvre des moyens d'extinctions sur générateur de flammes (extincteurs, RIA, PIA).



Ensemble de techniques pédagogiques (exposé interactif, démonstration pratique, mises en situation...) issues de l'A.F.N.O.R.  
Supports pédagogiques projetés, plaquettes pédagogiques



Extincteurs de formation (réels EP61 et CO2 ou laser EP61 et CO2), générateur de flammes écologique, simulateur de flammes (slikflame), générateur de son simulant un départ de feu, générateur de fumées froides, rubalise, ordinateur, vidéo projecteur, écran de projection, salle de cours, espace dédié à la pratique des moyens de lutte sur simulateur, couverture anti-feu, moyens de secours présents dans l'entreprise (R.I.A, P.I.A).



ERT-Code du travail. Articles : L4141-2, R4227-28, R4227-38, R4227-39  
ERP-Arrêté du 25 juin 1980 modifié. Articles : MS1, MS47, MS48, MS51, MS69, MS70  
Consignes de sécurité incendie de l'établissement



programme de la formation Page 2/2

**MANIPULATION DES MOYENS DE SECOURS**

FEU2

V2.1

17/10/2024



8.8 SUR 10

Satisfaction et réussite



100%

**Compétences de la formation**

- Être capable de réagir efficacement face à un départ de feu et adopter les bons réflexes ;
- Être capable de mettre en œuvre les moyens de secours appropriés de l'entreprise ;
- Être capable de déclencher l'alarme incendie et transmettre l'alerte aux secours ;
- Être capable d'appliquer les consignes de sécurité incendie de son établissement ;
- Être capable de connaître son rôle dans l'organisation des secours internes à l'entreprise.

Remise à niveau des compétences/Recyclage : Il est recommandé de remettre à jour les compétences tous les ans.

**Organisation et méthodes d'évaluations**

Cette formation est 100% présentielle

Les évaluations sont formatives. Pour que le stagiaire soit validé, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Avoir participé à toutes les phases de la formation (feuille de présence) ;
- Participer activement à la formation (lors des mises en situation pratiques).



**Documents remis aux stagiaires et aux clients**

Livret aide-mémoire stagiaire "Lutte contre l'incendie"  
Certificat de réalisation individuel  
Copie de la feuille de présence  
Renseignement du registre de sécurité



**coût**

Selon devis ou conditions tarifaires



**accessibilité et handicap**

Selon protocole de l'entreprise utilisatrice (formation intra-entreprise)  
Contacter notre référent handicap à l'adresse suivante :  
inclusion-rgpd@alienor-prevention.fr